

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT

CABINET DU PRESIDENT

**ALLOCUTION DU PRESIDENT
A L'OCCASION DE L'OUVERTURE
DE LA SESSION ORDINAIRE
DE MARS 2013**

*Kinshasa
Palais du peuple
15 mars 2013*

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale et Estimé collègue,
 Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême de Justice,
 Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée nationale et du Sénat,
 Honorables Députés et Sénateurs,
 Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
 Monsieur le Président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa,
 Monsieur le Gouverneur de la Ville-province de Kinshasa,
 Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions Diplomatiques,
 Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en République
 Démocratique du Congo,
 Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales du Système des
 Nations Unies,
 Mesdames et Messieurs les Officiers Généraux et Supérieurs des Forces Armées et de la Police
 Nationale,
 Messieurs les Représentants des Confessions religieuses,
 Madame la Bourgmestre de la Commune de Lingwala,
 Distingué(e)s invité(e)s,
 Mesdames et Messieurs,**

Durant l'intercession, le Sénat a perdu deux de ses membres, venant ainsi allonger la liste des Sénateurs décédés. Il s'agit des Sénateurs Joël BIFUILA TCHAMWALA et Joseph KILOMO SAKUNGU. En leurs mémoires, je vous invite à vous lever et à garder un instant de silence.

**Distingué(e)s Invité(e)s,
 Chers Collègues ;**

La présente Session ordinaire s'ouvre conformément aux articles 115 de la Constitution et 74 du Règlement Intérieur du Sénat.

Elle intervient après la signature, le 24 février dernier à Addis Abeba, d'un Accord-cadre régional pour la paix, la sécurité et la coopération dans la Région des Grands Lacs et au moment où les pourparlers de paix à Kampala entre le Gouvernement et le M23 tirent à leur fin.

L'Accord-cadre régional réunit onze pays membres de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) et de la Communauté pour le Développement économique de l'Afrique Australe (SADC), sous la médiation de l'ONU et de l'Union Africaine.

Il s'agit de la République démocratique du Congo, de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Burundi, de la République Centrafricaine, de la République du Congo, de l'Ouganda, du Rwanda, du Soudan du Sud, de la Tanzanie et de la Zambie.

Les Parties signataires se sont engagées, une fois de plus, à construire la paix, la sécurité et la coopération dans la Région, et plus particulièrement en République démocratique du Congo.

L'Accord-cadre régional engage la République démocratique du Congo :

- à continuer et à approfondir la réforme du secteur de sécurité, notamment l'armée et la police ;
- à consolider l'autorité de l'Etat, surtout à l'Est du pays, y compris en empêchant les groupes armés de déstabiliser les pays voisins ;
- à effectuer des progrès dans le domaine de la décentralisation ;
- à promouvoir le développement économique, la réforme structurelle des institutions de l'Etat ainsi que les objectifs de réconciliation nationale, de tolérance et de démocratisation.

Il engage, en outre, **le Président de la République démocratique du Congo** à mettre en place, au sein du Gouvernement, un mécanisme national de suivi en vue d'accompagner et de superviser la mise en œuvre des engagements souscrits au niveau national pour les réformes envisagées.

Aux pays de la Région, l'Accord-cadre régional demande :

- de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats voisins ;
- de ne pas tolérer ni fournir une assistance ou un soutien quelconque à des groupes armés ;
- de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats voisins ;
- de renforcer la coopération régionale ;
- de respecter les préoccupations et intérêts légitimes des Etats voisins ;
- de ne pas héberger ni fournir une protection de quelque nature que ce soit aux personnes accusées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, d'actes de génocide ou de crimes d'agression, ou aux personnes sous le régime des sanctions des Nations Unies et de faciliter l'administration de la justice, grâce à la coopération judiciaire dans la Région.

Quant à la Communauté internationale, il est dit dans l'Accord-cadre que le Conseil de sécurité restera saisi de l'importance d'un soutien à la stabilité à long terme de la RDC et de la Région des Grands Lacs, et qu'un engagement renouvelé sera pris de la part des partenaires bilatéraux à demeurer mobilisés dans leur soutien à la RDC.

Dans le même ordre d'idées, il est demandé à la Communauté internationale un engagement renouvelé à travailler à la revitalisation de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) et à soutenir son objectif de développement économique et d'intégration régionale.

Un **mécanisme régional de suivi** a été institué, impliquant les dirigeants des pays signataires – sauf le Rwanda -.

Il s'agit d'un mécanisme dont la nature n'est pas encore précisée, mais qui viendra en soutien aux efforts en cours dans la Région.

Le Peuple congolais espère que ce ne sera pas un accord de trop. Il attend l'élaboration du **plan détaillé** annoncé, avec indication concrète des critères et mesures appropriées de suivi.

En ce qui le concerne, le Sénat s'engage, dans le cadre de la diplomatie parlementaire, à accompagner, au moment opportun, les efforts du Gouvernement en la matière.

Honorables Sénateurs et Cher(e)s Collègues,

La situation sécuritaire à l'Est du pays reste toujours préoccupante. Le Kivu est toujours dans la tourmente, avec des populations en souffrance et en errance à Masisi, Rutshuru, etc. **Au Katanga**, des informations qui nous parviennent sont inquiétantes ; elles concernent les territoires de Pweto, Malemba-Nkulu, Manono, Mitwaba, Kasenga, Kipushi, voire Lubumbashi. Des territoires entiers du pays vivent ainsi presque en dehors du contrôle du Gouvernement. **L'Equateur** s'enlise de plus en plus. **Il est temps que toutes ces situations cessent.**

Entretemps, les pourparlers de paix qui se déroulent à Kampala semblent tirer à leur fin. Ils ont abouti au constat que, sur 100% des points de l'Accord du 23 mars 2009, 75% ont été exécutés.

La délégation du M23 souhaite cependant aborder d'autres points de l'ordre du jour, notamment les questions politiques, économiques et sécuritaires. Jusqu'à présent, elle refuse de signer un accord de paix. Quant au Gouvernement, l'évaluation de l'Accord du 23 mars étant terminée, il revient à la Facilitation de convoquer une dernière séance de clôture.

Au sujet de l'initiative politique annoncée par le Président de la République en vue de la cohésion nationale, il est souhaitable que celle-ci soit rapidement clarifiée ; et si un forum doit réunir les Congolais à cet effet, que celui-ci soit convoqué afin de mettre un terme aux spéculations actuelles.

**Honorables Sénateurs, Cher Collègue,
Distingué(e)s Invité(e),
Mesdames et Messieurs ;**

Au plan du développement et de la bonne gouvernance, vous savez que le Gouvernement est engagé dans un ambitieux programme d'« Eveil économique national ». Le Premier Ministre est venu dernièrement nous en faire part, ici même au Sénat.

Ce programme vise à faire de la RDC, d'ici à l'horizon 2030, un pays émergent. A court terme, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la présente mandature actuelle, le Gouvernement vise à porter le budget de l'Etat de 7 milliards de dollars actuellement à 14 milliards de dollars en 2016.

Dans le train de mesures annoncées, vous avez noté notamment :

- la relance de l'agriculture, qui redevient « priorité des priorités », avec un fonds de départ de 23 millions de dollars américains ;
- la réunification routière nationale visant à relier toutes les Provinces du pays, avec un fonds de départ de près de 44 millions de dollars américains ;
- l'acquisition des locomotives pour la Société nationale des chemins de fer ;
- l'amélioration du transport routier et fluvial, avec l'idée d'acquérir un charroi automobile pour le transport urbain et de relancer certaines unités navigables sur le fleuve ;
- la constitution d'un fonds spécial de 22 millions de dollars américains pour l'amélioration de l'éducation ;
- la construction d'un nouvel aéroport international à Kinshasa ;
- la bancarisation de la paie du personnel de l'Etat ;
- la relance des activités de la Société Financière de Développement (SOFIDE), avec des capitaux neufs de 10 millions de dollars américains ;
- l'allocation mensuelle d'un fonds spécial au profit des deux sociétés nationales de distribution d'eau et de l'électricité en vue d'améliorer leur taux de desserte.

Pour la réalisation de son programme, le Gouvernement compte signer un nouveau programme formel avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Une délégation du Fonds a séjourné la semaine passée à Kinshasa en vue des pourparlers quant à ce. Nous en espérons une issue heureuse.

A ce sujet, les Institutions de Bretton Woods insistent sur le renforcement de la transparence. Elles proposent que le Gouvernement puisse opter pour des **appels d'offre internationaux** dans tous les contrats touchant aux ressources naturelles et à l'environnement.

Dans le même ordre d'idées, il est proposé que le processus de révision du Code minier, dix ans après son application, puisse impliquer autant le Gouvernement et les entreprises minières que la Société civile ; de manière à protéger les intérêts tant des investisseurs que de l'Etat.

Le Sénat ne peut qu'encourager tout effort tendant à renforcer la transparence dans la gestion.

S'agissant de la situation économique du Pays, son évolution paraît assez favorable. L'année 2012 s'est traduite par un taux d'accroissement du PIB de 7,2% contre 6,9% en 2011. L'inflation a sensiblement reculé ; elle n'était plus que de 2,73% en 2012 contre 15,44% en 2011. Le taux de bancarisation a aussi progressé ; il se situe aujourd'hui à 5,7% contre 2% seulement en 2011.

Malgré ces résultats encourageants, des problèmes demeurent cependant. C'est le cas notamment du problème du développement des **infrastructures** et de celui de la gestion des **entreprises du portefeuille**.

Au sujet de ce dernier point, pour arrêter leur dégradation, le COPIREP avait mis en place, dès 2006, une stratégie intérimaire de restructuration, à travers des missions de stabilisation des activités d'une durée moyenne de 24 mois.

Cette stratégie s'est traduite par le recours à une gestion de type privé sous forme d'assistance technique. Des sociétés étrangères furent recrutées à cet effet sur base d'un appel d'offres international. Les entreprises concernées furent :

- la Générale des Carrières et des Mines (GECAMINES) avec la firme française SOFRECO.
- l'Office National des Transports (ONATRA) avec la firme espagnole PROGOSA.
- la Régie des Voies Aériennes (RVA) avec le groupement français ADPI-KPMG.
- la Société Nationale des Chemins de fer du Congo (SNCC) avec la firme belge VECTURIS.

Cette expérience n'a pas donné de résultats escomptés. Les syndicats et le personnel ont rejeté en bloc les stratégies mises en place.

C'est dans ce contexte qu'est intervenue la réforme du portefeuille de l'Etat afin de rendre compétitives les entreprises publiques. Cette réforme a été initiée par le Gouvernement et a conduit au vote des lois du 7 juillet 2008.

Au jour d'aujourd'hui, où en sommes-nous ? Quel est l'état de la situation ? De retour des vacances, quel constat en avons-nous fait ?

Honorables Sénateurs et cher(e)s collègues,

La loi portant transformation des entreprises publiques a fixé le cadre général de la réforme. Elle a décidé la transformation des entreprises du secteur marchand en sociétés commerciales, avec, dans un premier temps, l'Etat comme actionnaire unique.

Quant à elle, **la loi portant dispositions générales relatives au désengagement de l'Etat** a défini, de manière claire, les conditions et le processus du désengagement total ou partiel de l'Etat de la gestion ou du capital d'une entreprise du portefeuille.

La loi portant dispositions générales applicables aux établissements publics a, elle aussi, défini les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des établissements publics.

En exécution de ces lois, le Premier Ministre a signé, le 24 avril 2009, plusieurs décrets portant restructuration des cinquante-deux entreprises publiques existantes.

Celles-ci étaient soit transformées en sociétés commerciales, soit en établissements publics, soit en services publics, soit encore dissoutes.

Comme vous le savez, la durée initiale de transformation de ces entreprises était de 12 mois maximum pour les entreprises transformées en sociétés commerciales et de 3 mois maximum pour celles transformées en établissements publics ou en services publics.

N'ayant pas tenu ces délais, le Gouvernement a sollicité en 2012 une prolongation. Le Sénat ignore à ce jour l'évolution du processus. Il constate par exemple que le régime d'intérim se pérennise à la tête de ces entreprises. Quels engagements durables pourraient-ils être conclus dans ce contexte ?

Le Gouvernement évoque certaines difficultés d'ordre technique qui ralentiraient le processus. Il s'agit notamment de la problématique de **l'inventaire de la situation patrimoniale de ces entreprises**, de la question des **dettes croisées entre entreprises** et de la problématique du **passif non assurable**.

Sont-ce les seules raisons ? La réforme ne souffre-t-elle pas aussi d'une certaine mauvaise approche ainsi que d'une faible implication politique du Gouvernement ? Ces questions méritent d'être posées.

Entretemps, la situation sociale de la population ne s'améliore guère. La pauvreté s'accroît et le Pays est toujours à l'avant-dernier rang de l'indice du développement humain. Les secteurs éducatif et sanitaire n'évoluent guère.

Doit-on rappeler que, dans tout pays qui veut se développer, ce n'est pas l'Etat mais l'initiative privée qui crée des foyers de richesse ?

Il convient que le Gouvernement vienne expliquer au Parlement les difficultés qu'il rencontre, mais aussi le plan qu'il a conçu, notamment dans la poursuite des réformes du portefeuille.

Honorables Sénateurs et chers collègues,

Concernant **l'ordre du jour de la présente Session ordinaire**, le projet de calendrier qui vous sera soumis, après avis de la Conférence des Présidents, prévoit, **parmi les matières nouvelles** :

- le projet de loi portant statut des notaires ;
- le projet de loi portant statut des huissiers de justice ;
- le projet de loi relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ;
- le projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de l'ordonnance du 8 août 1990 portant réglementation du petit commerce ;
- le projet de loi modifiant et complétant la loi du 7 mai 2002 relative à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo ;
- douze projets de loi de ratification des ordonnances présidentielles du 21 septembre 2012 prises dans le cadre de la loi d'habilitation ;
- dix projets de loi autorisant l'adhésion de la République démocratique du Congo à certaines conventions internationales ou la ratification de celles-ci ;
- la proposition de loi portant prévention, contrôle et réduction des armes légères et de petit calibre ainsi que des munitions en République démocratique du Congo

En ce qui concerne les arriérés législatifs, le projet de calendrier a retenu au moins quinze matières. Elles vous seront soumises au fur et à mesure de leur retour au Sénat, après adoption par l'Assemblée nationale.

En matière du contrôle parlementaire, le Bureau tient au rapport de la Commission d'enquête sur la RVA. Quant à la Commission d'enquête sur la pollution à Moanda, elle sera opérationnelle au cours de cette Session.

Le rapport-synthèse national des vacances parlementaires est également attendu, tout comme l'audition des rapports des missions.

Sur ce, je déclare ouverte la Session ordinaire de mars 2013 et je vous remercie.

Léon KENGO wa DONDO